

**Déclaration de S.E Amira Elfadil, Commissaire aux Affaires sociales, Commission
de l'Union africaine à l'occasion de la Journée internationale du travail, le 1er mai
2018**

À l'occasion de la fête internationale du Travail, le 1er mai, nous célébrons les progrès sociaux, technologiques et économiques qui ont été réalisés grâce à la lutte pour la promotion et le respect des droits des travailleurs. Poursuivre la quête de progrès continus dans le monde du travail en Afrique appelle à un front uni construit entre les travailleurs, les employeurs et les gouvernements.

Nous faisons face à divers défis et opportunités. Conformément aux conclusions de la deuxième session du Comité technique spécialisé sur le développement social, le travail et l'emploi, et en nous appuyant sur l'engagement ultérieur des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, nous pouvons nous efforcer de progresser sur quatre points, au cours des 5 prochaines années.

Aujourd'hui, à la veille de l'adoption de la Zone de libre-échange continentale africaine et du Protocole sur la libre circulation des personnes, nous devons considérer le tripartisme comme un puissant instrument permettant à l'Afrique d'être un acteur efficace dans l'économie mondiale. Notre responsabilité collective est de construire un tripartisme fort qui œuvre pour une prospérité partagée au bénéfice des travailleurs, du capital, de nos nations et de nos sociétés. Tel est l'esprit fondateur et le principe de la Déclaration et du Plan d'action de Ouagadougou + 10 sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif. Pour notre part, la CUA met en place un partenariat stratégique innovant avec les organisations des partenaires sociaux pour soutenir la mise en œuvre des politiques continentales en matière d'emploi, de protection sociale, de productivité et de travail.

Je suis convaincue que pour notre vision commune, nous devons toujours nous référer aux 2023 objectifs spécifiques de l'Agenda 2063 de l'UA qui ne peuvent être atteints que si le monde du travail assume sa part de responsabilité:

- Réduire de 50% le taux de sous-emploi de 2013 et le taux de chômage d'au moins 25%
- Au moins 20% des travailleurs du secteur informel et du secteur rural ont accès à la sécurité sociale
- Réduire le taux de chômage des jeunes et des femmes de 2013 de 2% par année
- Réduire le taux de chômage vulnérable de 2013 d'au moins 25%
- 20% des entreprises du secteur informel deviennent des petites entreprises formelles
- Réduire les niveaux de pauvreté de 2013 d'au moins 30%.

Deuxièmement, nous devrions rendre les institutions du marché du travail plus inclusives en étendant la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle et du

secteur rural. Une grande majorité de la main-d'œuvre africaine est engagée dans des formes de travail vulnérables, dominées par les jeunes et les femmes. Le faible revenu du travail, la faible productivité et l'exposition à diverses insécurités économiques et sociales les confinent dans la situation de pauvreté au travail. Ils contribuent en moyenne à 39% du PIB au niveau continental et à 70% de la création d'emplois. La voie à suivre, décidée par les chefs d'État et de gouvernement, soutenant les ministres du travail et les partenaires sociaux dans leur engagement politique commun, est l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle et du secteur rural. Nous devons redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le Plan de protection sociale pour les travailleurs de l'économie informelle et les travailleurs ruraux (SPIREWORK) et le Programme pour l'amélioration de l'économie informelle, en synergie avec les recommandations pertinentes de l'OIT. La Commission de l'Union africaine a commencé à rassembler les parties prenantes autour de la mise en œuvre du projet 'Travail décent pour la transformation de l'économie informelle (2018-2022)'. Nous avons besoin d'un dialogue ouvert avec les agences de sécurité sociale et les fonds de pension pour les engager dans la voie de la transformation de l'économie informelle. La Commission facilitera une telle consultation avant avril 2019.

Troisièmement, nous devrions viser un marché du travail sans travail des enfants dans le continent. Les enfants deviendront adultes et formeront la force de travail. Nous assistons à une tendance alarmante à l'augmentation du travail des enfants sur le continent. Selon les estimations récentes du BIT, de 52 millions en 2012, l'incidence du travail des enfants a augmenté pour atteindre 72 millions en 2016. Notre responsabilité commune est de changer cette situation à court et moyen terme. En collaboration avec le BIT, un plan d'action à moyen terme est en préparation pour l'éradication du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne. Il sera soumis à la 3e session ordinaire du Comité technique spécialisé sur le développement social, le travail et l'emploi, qui aura pour thème: "L'éradication de la pauvreté par des investissements stratégiques aux niveaux national et régional pour le développement social, le travail et l'emploi en Afrique", à Conakry, avril 2019.

Quatrièmement, la promotion et la protection des droits des travailleurs migrants exigent notre action. On peut facilement prévoir que l'accélération de l'industrialisation, les progrès dans les industries de services et la libre circulation des biens et des personnes sur le continent augmenteront la mobilité de la main-d'œuvre et la migration sur le continent. Dans le cadre du Cadre de politique migratoire de l'UA et du Programme conjoint UA-OIT-OIM-CEA sur les migrations de main-d'œuvre, nous renforcerons la protection des droits des travailleurs migrants. Le Comité consultatif sur la migration de main-d'œuvre jouera un rôle central à la suite de sa réunion inaugurale à Dakar, en mai 2018.

Nous sommes solidaires avec les travailleurs en Libye. Par le biais d'une task force dédiée avec la participation de l'OIM et l'UE en particulier, la Commission s'emploie à gérer la situation des migrants africains en Libye. Nous sommes également tous

conscients de la situation des travailleurs migrants africains, en particulier des travailleuses migrantes, dans d'autres régions telles que le Moyen-Orient. Nous croyons que nos efforts devraient être complétés et soutenus par l'engagement des organisations des partenaires sociaux, en utilisant leur coopération et leur alliance internationales.

Mon dernier appel est de joindre nos efforts pour éradiquer toutes les formes de corruption dans le monde du travail, en assumant notre responsabilité collective à l'égard du thème de l'UA 2018 adopté par la Conférence des Chefs d'Etat.

Je souhaite à tous les travailleurs africains une célébration agréable et inclusive de la Fête internationale du travail.